

*Date de dépôt : 6 juillet 2015*

## **Pétition**

**contre la prolongation du tram 15 depuis l'arrêt « Palettes » à Lancy, par le chemin des Palettes, l'avenue Curé-Baud et la route de Base et desservant les Cherpines jusqu'à Perly**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### **Considérant :**

**L'avant-projet de tracé du tram connu par les habitants des quartiers concernés prévoit :**

1. Un tracé de tram avec quatre angles droits sur une distance de 500 mètres (entre l'arrêt "Palettes" et l'avenue Curé-Baud) ce qui fait craindre aux habitants :
  - bruit, grincements, vibrations à chaque virage (voir les plaintes des habitants de Carouge);
  - des bouchons à chaque virage donc de la pollution et risque d'accidents.
2. Une emprise importante sur l'espace public du tracé de tram et de ses conséquences sur les autres modes de transport, ce qui fait craindre aux habitants :
  - une réduction de l'espace public dédié à la mobilité douce;
  - une amputation d'espaces verts consacrés aux jeux et loisirs des enfants et adultes;
  - des difficultés d'accès aux parkings souterrains des immeubles et des risques d'accidents;
  - une diminution du nombre de places de parking le long des chemins concernés.

3. Une gare de triage des trams à l'arrêt des "Palettes" sur un espace d'un demi-hectare de terrain prévu normalement pour la construction de logements. Les habitants contestent le bien-fondé de cette gare :
- les utilisateurs du tram de Saint-Julien voulant aller à Annemasse devront changer de tram à l'arrêt "Palettes" et à nouveau au Bachet pour profiter finalement du CEVA;
  - les habitants souffriront des bruits liés à cette interface de trams de jour et de nuit,
  - il est aberrant de concevoir un arrêt "Palettes" pour satisfaire les trams monodirectionnels qui n'ont une durée de vie que jusqu'en 2030 avec un urbanisme qui aura une durée de vie bien plus importante. Les habitants s'opposent à créer une verrue dans leur quartier.

**Les pétitionnaires demandent au Grand Conseil et au Conseil d'Etat :**

- de revoir le tracé du tram 15 dans la loi LRTP H 1 50 en projetant un tracé plus direct Saint-Julien – Plan-les-Ouates – Bachet profitant ainsi d'un accès direct au CEVA;
- d'étudier d'autres variantes, comme la mise en place de bus électrique (TOSA) desservant le chemin des Palettes, l'avenue Curé-Baud, la route de Base jusqu'aux Cherpines profitant ainsi d'économie considérable et de diminution importante des nuisances pour les habitants.

N.B. 58 signatures  
*p.a. M. Hartmut Kugler*  
*Chemin des Palettes 9*  
*1212 Grand-Lancy*